

Team BBQ du 16.03.19 – juste quelques poils roussis !



Marche de La Nativité de Notre-Dame

C/O Mathieu Lombart (Président)

Rue d'Ermeton, 7 - 5641 Furnaux

☎ 0498 / 84.23.64 (après 17h00') ou lombartmathieu@hotmail.com

**PETIT JOURNAL N°19 A PARAÎTRE EN JUILLET.
VOS ARTICLES, COMMENTAIRES, VOS PHOTOS
DOIVENT NOUS PARVENIR AVANT LE 30.06.19**

Contact : pierrelombart@yahoo.fr

Ont collaboré à ce numéro : Pierre Lombart, P.Lhermeton.
Photos : photothèque de la Compagnie (Merci à Laurence)

Marche de la Nativité
de Notre-Dame



Volontaires 1830

"Le Petit Journal"

n° 18 – Avril 2019

Bulletin biannuel de la Marche de La Nativité
de Notre-Dame et du Comité organisateur.
Distribution en toutes-boîtes / Furnaux
& Marcheurs.

Diffusion par mail aux sympathisants.

Visitez notre site : www.marchefurnaux.jimdo.be

« C'est la Fête au Village »

6^{ÈME} BROCANTE

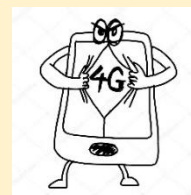


SAMEDI 11 mai 2019

150 EXPOSANTS ET BROCANTEURS.

Brocante de 08h00 à 17.00'

Déballage à partir de 07.00'



RESERVATION

Laurence : 0496 / 32.06.31

Martin : 0494 / 33.71.47

ou via notre site :

<https://marchefurnaux.jimdo.com/inscriptions-bric-a-brac/>

N'hésitez pas à nous envoyer vos
photos anciennes ou actuelles !

Marche de La Nativité
de Notre-Dame
Volontaires 1830
FURNAUX

« Petit Journal » n°18
Avril 2019
8^{ème} année

Ed irresponsable : P.Lombart
Grand-Place 170a
5621 Morialmé
0496 / 92.34.41

Edito / Le mot de P.L'Hermeton

J'assiste en spectateur contrit à ce qui ressemble bien être la fin d'un comité, d'une association, d'un groupe de personnes d'âges mûr qui se rassembleraient avec un bonheur et plaisir avoués, le vendredi soir pour pousser la chansonnette. Bien qu'ancienne puisque « Royale », la fin navrante de l'aventure s'immisce et s'engluie entre des reproches aigres, des remarques acerbes et des mails impitoyables. Après de (trop) longues années de règne, un chef doit pouvoir déposer sa baguette pour permettre l'ouverture, le renouveau, un nouveau couplet ... « Qui trop embrasse mal étreint » dit-on souvent, une fois qu'il est trop tard. Tout ça pour en arriver là. Clap de fin ou presque. La mort du cygne après une ultime période d'agonie durant laquelle les subsides et cotisations ne viendront plus. Le pupitre se referme au fur et à mesure des départs, des absences injustifiées, des démissions et autres lettres de renom.

Un Président Nord-Coréen n'aurait pas d'autre résultat au bout d'un temps de règne sans partage. Pas plus qu'un comité oligarchique à la majorité systématique des 2 tiers. Le temps passe, les comitards prennent de l'âge et s'accrochent pour certains malheureusement au « pouvoir » pourtant fort relatif. Les uns diront que les jeunes sont trop jeunes, dilapideront la caisse le temps d'une sortie et, faute de sagesse et d'expérience, conduiront à volo cette si belle Compagnie, Confrérie ou Société créée il y a un siècle ou un peu moins.

Les autres diront que les vieux sont trop vieux et ne comprennent plus rien à rien. *Je t'aime trop que pour te laisser partir. Je décide donc de mourir avec toi!* Les Grecs n'auraient pu écrire plus belle tragédie.

La bonne gouvernance de nos Associations s'ébroue sans doute dans ce faisceau large de 180°. Il s'agit de naviguer entre un régime totalitaire convaincu de son totalitarisme et l'anarchie qui voudrait que tous décident de tout sans aucun souci collectif et sans vision durable.

J'aime les Comités de mandataires qui rebattent les cartes tous les 4 ans, les aînés qui parlent aux jeunes sans craintes d'être trompés, les statuts ponctuellement revisités pour s'adapter à la force irrésistible de l'évolution de nos sociétés (dans le sens « le monde où nous vivons et que nous créons »).

Faute de débat, mes amis et amies choristes déposent benoîtement leurs partitions. Les plus jeunes trouveront probablement un autre chœur. Les autres regarderont la télévision. Il paraît qu'avec « Arthur » le vendredi, Tout est permis !

Folkloriquement vôtre. / P.L'hermeton.

Sommaire :

- La Petite Gazette du Petit journal.
- La gente féminine dans nos rangs.
- Ce que prévoit nos statuts Fenalois (Marche de Furnaux).
- Petite histoire du drapeau belge (rappel)
- Information citoyenne – Le droit à la pétition à toute heure.
- Courrier des lecteurs.
- Annonces et programme
 - o 20.04.19 : Concert du Royal Harmony Jazz Band de Saint-Aubin.
 - o Brocante annuelle de Furnaux. C'est la Fête au village.

La Petite Gazette


Pour alimenter en informations cette rubrique, n'hésitez pas à signaler vos événements personnels liés à la vie de notre Marche. Une naissance (d'un futur petit marcheur), un anniversaire particulier pour un marcheur, un décès, un mariage ... les joies et les peines qui jalonnent nos années de marches ... idem si une photo vous tient particulièrement à cœur et dans la mesure de la place disponible, c'est bien volontiers qu'elle sera publiée dans un prochain « Petit Journal » → pierrelombart@yahoo.fr ou 0496/92.34.41


La boutique « Grain de  lie »

Décoration d'hier & d'aujourd'hui !

Maison fondée en 2017

Grand-place de Morialmé - 170

 0496 / 32 06 31

 graindefolielaurence@hotmail.com

**VOUS SOUHAITE UNE BELLE REUSSITE DE VOS
ACTIVITES FOLKLORIQUES 2019**

Laurence

☺ **Biesmerée, le 22.02.19** : « C'est ma première réunion ... ».



J'aime ces réunions où l'on bavarde, où l'on ne s'écoute pas, durant lesquelles on oublie, on propose, on suggère, on est pour, on n'est contre sans trop savoir pourquoi. J'aime ces heures de palabres, de confusions, de remises en question et de démissions. Finalement : on est d'accord et on a tous envie de faire mieux, de faire plus fort, de faire en sorte que tout le monde se plaise à participer et se jure rendez-vous pour l'année suivante. Merci à tous et bravo pour le temps que vous consacrez aux autres. Oui, je sais, certains en feront plus que d'autres !

☺ **Fosses-La-Ville, le 14.02.19** : Quel est le terme féminin pour désigner un Tambour-major ? Cheffe, Maîtresse, Matrone, Mamma, Patronne, ... une fois de plus le dictionnaire des synonymes et des à peu près ne manque pas de

PAS DE FEMME TAMBOR-MAJOR À LA MARCHÉ ST FEUILLEN

SI C'ÉTAIT À
REFAIRE
J'IRAIS À RIO!



suggestions. Euh, ne rions pas, l'affaire qui secoue le pays des chinels est sérieuse.

Pour ma part, mon point de vue est « 'T as voulu être reconnu, ... ».

La réponse de l'Unesco est à cet égard nuancée mais relativement claire. Ainsi, *Helena Drobna*, responsable pour l'Europe du département « héritage vivant » considère que ce n'est pas à l'Unesco à se positionner, tout en invitant la marche folklorique à s'adapter à son temps.

« La charte est très claire : le classement au patrimoine est là pour sauvegarder celui-ci, pas à le maintenir en l'état. Ce n'est pas parce que, dans une tradition, on a toujours fait comme grand-papa, que ça doit se poursuivre ainsi. Sur le plan des critères, l'Unesco exige simplement qu'un événement folklorique classé respecte les droits de l'homme. Pour le reste, ce sont aux communautés locales à se positionner. Mais il est clair que nous invitons toujours à ce que les patrimoines classés s'adaptent à l'évolution de la société et, bien sûr au respect de la position de la femme qui est aujourd'hui un sujet majeur » conclut la responsable de l'Unesco.

☺ **Couvin, le 10.03.19** : Stupeur, au grand feu de Petigny, ce dimanche soir, lorsque le juge a expliqué un petit changement dans la tradition : « Le bûcher ne sera pas allumé par les derniers mariés de l'année, car le Règlement général pour la protection des données, le RGDP, nous a empêchés de connaître leur identité. Le même Président ajoute qu'il en a été de même pour une distribution de cougnous aux 3 x 20, dont nous n'avons pas pu obtenir la liste auprès de la Commune ». Un grand feu allumé par les derniers mariés de l'année, c'est un symbole de fertilité, qui puise ses fondements dans le fond des âges. Moi, je connais déjà l'officier de mon peloton de fusils ; David Delire, « Grenouille » pour les intimes.

**Vos articles et photos dans le
« Petit Journal » →
pierrelombart@yahoo.fr**

Inscription BROCANTE / RAPPEL:

<https://marchefurnaux.jimdo.com/inscriptions-bric-a-brac/>



☺ Pontaury,

le 14.03.19 : 1^{er} concours de belote organisé par Notre Compagnie. 28 équipes ont battu la carte jusqu'au petites heures dans une ambiance bon enfant. L'équipe victorieuse porte le dossard n°3 (Maxime Lombart / Charlotte

Leboulenger – bien connu de notre Corps d'office). Merci aux membres du comité qui ont organisé le concours et veillé aux grains pour que tout se passe bien. Pour information, les ingrédients de réussite d'un tel concours sont : des saucisses sèches, du café, de la bière NA et des croque-monsieur. Vous voilà prévenu !

☺ **Pontaury, le 15.03.19** : **Souper annuel de la Compagnie.** 120 assiettes barbecue se croisent lors de notre souper annuel. La soirée est ponctuée d'un roulement de tambours. Le cassage du verre « intermédiaire » est commandé par Mathieu Lombart (à la fois Tambour-major et Président). Confirment leurs engagements :

- Jérôme Michaux (Capitaine de la cavalerie)
- Rudy Hudlot (2^{ème} Adjudant)
- Vincent Vittor et Valencio (Sergent Sapeur et Petit Sergent-sapeur).
- Rudy Vanlanghenove (Caporal sapeur)
- Ugo Deloge (Petit officier du groupe des enfants).
- Alain Heirmans (Officier payeur).

Le Corps d'Office 2019 est complet. Pied gauche en avant ... Marche !

Votre publicité dans les éditions du « Petit Journal » et autres ... Rien de plus facile !
Pierrelombart@yahoo.fr

Nos épouses, nos compagnes, nos amies, nos filles ... et nos rangs d'hommes.

Etant donné le développement de notre Compagnie de Volontaires, le Comité exécutif se penche régulièrement sur les critères d'engagement du « personnel féminin » enrôlé. Les discussions étant le plus souvent laborieuses, confuses, parti prises ... le secrétaire suggère peu sérieusement de s'inspirer et de s'en remettre aux prescrits en vigueur à l'époque dans les rangs napoléoniens.

L'extrait ci-dessous est largement inspiré des écrits de *Tulard et all. Le Dictionnaire Napoléon. Fayard, Paris, 1999*

Vivandières, cantinières et blanchisseuses

Au premier rang des femmes qui partagèrent la vie quotidienne des soldats, on retrouve les cantinières et les vivandières.

Les vivandières s'occupent de la nourriture, quelles ont le droit de vendre, ainsi que des objets de première nécessité (papier à lettre, lacets, boutons, eau-de-vie, vinaigre) à des prix raisonnables. Elles sont sélectionnées par le conseil d'administration du régiment. Elles reçoivent alors une "*Patente de Vivandière*", spécifiant quelles doivent obéir aux règlements militaires et toujours avoir avec elles les objets indispensables aux soldats. Cette patente comprend également leur signalement (origine, âge, taille, couleur des cheveux et des yeux, forme du nez, etc.), la liste des animaux et véhicules en leur possession (généralement, elles possèdent, lorsqu'elles sont attachées à un bataillon ou un escadron, un cheval), enfin un numéro d'enregistrement.

Leur nombre a été fixé par un arrêté de l'An VIII qui prescrit par ailleurs que ces femmes doivent être des citoyennes de bonnes manières, mariées à des soldats ou sous-officiers en activité de service, reconnues les plus actives, les plus utiles aux troupes, et "*dont la conduite et les mœurs est des plus régulières.*"

Elles arborent, en guise de badge, un tonnelet, qui, autant que faire se peut, contient de l'eau-de-vie, ou à défaut n'importe quel remontant. Elle sert plusieurs petits gobelets, quelles essuient éventuellement avec leur tablier entre deux clients.

La cantinière est l'épouse du cantinier, marchand de comestibles. Tous deux suivent l'armée, s'établissant au besoin dans les places principales.



Quant à la **blanchisseuse** son rôle est limité au nettoyage des chemises, caleçons, mouchoirs, guêtres des soldats. Il y en a deux par bataillon, une par escadron. Elles sont patentées par le commandant de gendarmerie, tout comme ses consœurs vivandières et cantinières.

Pour mémoire : Ces femmes furent la plupart du temps au milieu de l'action, sinon immédiatement derrière la Ligne. Ainsi à Austerlitz : les vivandières du 26^e de ligne apportent de l'eau-de-vie aux soldats sur le champ de bataille, sans, bien sûr, recevoir de rétribution. Beaucoup furent décorées, d'autres citées, certaines eurent la Légion d'honneur.

Quel était l'habillement de ces braves femmes ? En fait, il n'y a jamais eu d'uniforme pour les cantinières. Ces

femmes, pour lesquelles rien n'est prévu dans les règlements militaires, portent ce qu'elles trouvent ou ce que leur fournissent les soldats en échange d'une rasade de tord-boyaux.

Elles sont le plus souvent loin d'être ce que l'on appelle aujourd'hui des tops model. Car il leur faut des muscles, pour porter leurs biens au travers des lignes ou maîtriser un cheval récalcitrant. Elles se lavent le visage lorsqu'elles le peuvent, c'est dire rarement, et à la hâte. Elles ont "de la voix", car il faut pouvoir se faire entendre au milieu de la mitraille, ou au milieu de vingt soldats enivrés et chantant à tue-tête.

Comment débutaient-elles dans ce rude métier ? En *accélééré*, voici le déroulement type de carrière de ces dames : elles commencent par suivre un soldat qui a su insuffler de l'amour dans un cœur pas encore endurci. Comme leurs hommes, elles cheminent d'abord à pied avec, pour le moral des autres, un baril d'eau-de-vie en sautoir. Au bout de quelques semaines, ou même de quelques jours pour les plus adroites, les voici confortablement installées sur un cheval "trouvé" ou acheté à un soldat. A gauche, à droite, par-devant, par-derrière, des amoncellements de barils, de cervelas, de saucisses, de fromages, habilement disposés. C'est le début d'un petit négoce qui ne prospérera qu'à



force d'énergie, de vigueur, d'endurance à la froidure, la pluie, la boue et la neige.

Leur tente devient bientôt, au camp, un "salon de compagnie", où l'on vient boire, fumer, causer ou jouer. Et les officiers ne sont pas les derniers à s'y rendre.

Une histoire pour les petites filles : « *La plus connue des cantinières est sans doute la fameuse Marie Tête-de-Bois (son sobriquet) qui ne fera pas moins de 17 campagnes. Mariée en 1805 à un grenadier, elle en a eu un garçon. Tambour à l'âge de dix ans, ce gamin précoce recevra, cinq ans plus tard, un fusil d'honneur et à vingt ans un brevet de sous-lieutenant. Il mourra en 1814 sous les murs de Paris et sa mère, entre-temps devenue veuve, son mari ayant été tué à la bataille de Montmirail, sera blessée en allant chercher le cadavre de son fils. Guérie, on la retrouve en 1815, toujours cantinière, mais dans la Garde. Pour elle, comme pour l'Empire, la fin est proche : un biscayen troue le tonnelet qu'elle porte et lui perce le corps. Elle tombe, puis rampe vers le cadavre d'un soldat, pour s'en faire l'oreiller de son dernier somme. A ce moment, une balle perdue la frappe au visage et la défigure. Un grenadier, lui aussi mortellement blessé quelques pas de là, trouve dans un sursaut d'humour la force de lui dire : "Marie, vous n'êtes pas belle comme ça". Et dans un sourire de sang, elle répond : "C'est possible, mais je peux me vanter d'être fille, femme, mère et veuve de troupier." Puis elle expira.*

Pour en revenir à notre Compagnie

Les statuts (finalisés le 25.04.16) VII- 1 : les articles concernant les Cantinières sont libellés comme suit :

Art. 97 – Les cantinières sont des femmes âgées de 16 ans au minimum. Celles-ci ont pour rôle la vente de verres d'alcool fin (fourni par la compagnie) servi au tonneau (« gouttes »). Cette vente se fait au compte exclusif de la compagnie selon des critères et prix définis avec les membres du comité exécutif et corps d'office.

Art. 98 - Le nombre de cantinières maximum est le suivant :

- Cavalerie : 1 cantinière montée
- Saperie : 2 cantinières + 1 par tranche de 25 soldats supplémentaires au-delà de 50.
- Enfants et vivandières : 1 cantinière
- Batterie et fanfare : 1 cantinière
- Fusils et tromblons : 2 cantinières + 1 par tranche de 25 soldats supplémentaires au-delà de 50.

- Peloton des canonniers : 1 cantinière.

Art. 99 – Les candidatures au poste de cantinière sont recevables à tout moment par le corps d’office par écrit. Lorsqu’une place est vacante, la place est soumise au vote du corps d’office. Néanmoins, plusieurs points devront être pris en considération lors du vote. Ces priorités peuvent être tranchées par un vote.

Priorités dans cet ordre :

- Ancienneté dans la marche (nombre d’années effectives de marche).
- Habitante de Furnaux.
- Place aux jeunes.

Date de rentrée de la candidature

Art. 100 – Le comité exécutif et le corps d’office votent pour l’admission d’une cantinière.

Art. 101 – Une cantinière pourra garder une place dans la compagnie pendant une durée de maximum 20 ans de prestation (sous réserve de modification, cet article étant particulièrement délicat).

En ce qui concerne les vivandières : Rappel et toujours selon les statuts de la compagnie.

Art. 76 – Les vivandières sont âgées de 14 ans minimum. La durée de prestation d’une vivandière est limitée. Leur rôle est la vente d’objets de soutien, souvenirs, nourriture, ... lors de la marche. Cette vente se fait au compte de l’association selon les critères et prix définis.

Art. 77 – Le nombre prévu de vivandières est limité.

Art. 78 – Les candidatures au poste de vivandière sont recevables par écrit à tout moment par l’officier des enfants. Lorsqu’une place est disponible, celle-ci revient de droit dans l’ordre suivant :

- Ancienneté dans la marche.
- Habitante de Furnaux.
- Date de rentrée de la candidature.
- Place aux jeunes.

Mais la conclusion de l’époque Napoléonienne à nos jours reste la même :

La cantinière aux jolis pieds est le plaisir des officiers.



Manon, Zoé et Charlotte sont cantinières du peloton des fusils depuis plusieurs années.

Grand merci à elles !

Quelle est l’histoire du drapeau belge ?

1830

janv. 1831

oct. 1831

Le 25 août 1830, au soir des émeutes qui allait déclencher la révolution belge, le premier drapeau qui fut utilisé par les révolutionnaires était le drapeau français. Puis le drapeau changea rapidement et plusieurs fois lors de cette période troublée. Le 26 août 1830, le fanion présenté en public était doté de bandes horizontales et de couleurs Brabançonnaises. En ce qui concerne l’emplacement des couleurs, le rouge se trouvait dans la partie supérieure, le jaune était fixé au milieu et le noir se trouvait en bas. Fin septembre de la même année, un drapeau noir-jaune-rouge est adopté par le gouvernement provisoire. Puis les membres du gouvernement inversèrent le sens des bandes pour les rendre verticale. Ceci afin que le drapeau ne soit pas trop ressemblant à celui des hollandais. Le rouge était placé au plus proche de la hampe. Le jaune restait à la même place malgré le changement. Finalement, le noir se plaçait au plus éloigné de la hampe. Début 1831, le gouvernement provisoire décrète un drapeau belge tricolore constitué de bandes verticales avec le rouge au niveau de la hampe. La dernière modification intervient en fin d’année 1831. Celle-ci voit la réorganisation des couleurs avec le noir qui se retrouve à la hampe. Il est à noter que la constitution de la Belgique ne décrit pas l’emblème national. Mais elle définit plutôt les couleurs de la nation belge.

<p style="text-align: center;"><i>Musée des Marches</i> <i>Folkloriques - Gerpinnes.</i></p> <p style="text-align: center;">Ouvert les week-ends et jours feriés de mai à septembre de 14 à 18Hr00. (fermé en juillet)</p> <p style="text-align: center;">Ouverture sur demande pour les écoles ou les petits groupes.</p> <p style="text-align: center;">www.museedesmarches.be consevateur@museedesmarches.be</p> <p style="text-align: center;">☎ 0471 / 47 47 12.</p>	
--	---

Oyez Oyez Brave Gens et Marcheurs folkloriques.

Ci-dessous une Information citoyenne de la plus haute importance ((*Vivre la Wallonie n°43 / Printemps 2019*).

« Le Parlement de Wallonie nous rappelle qu’il est possible de déposer une pétition à n’importe quelle heure du jour (dès le réveil et l’appel des Officiers) et de la nuit (après la retraite).

Pour rappel, le droit de pétition est inscrit dans l’article 28 de la Constitution. Perso, j’avais en tête le 26, mais bon !

Il permet à un ou plusieurs citoyens ou citoyennes (quel que soit leur âge) de faire entendre leur voix en attirant l’attention des autorités publiques sur leurs préoccupations. Il peut s’agir d’un avis, d’une demande, d’une plainte ou de toute autre proposition.

Si une pétition pouvait déjà être adressée au Parlement de Wallonie au format papier, tenez-vous bien, il est désormais possible d’en introduire une directement sur le site web de l’institution (www.parlement-wallonie.be).

La procédure est simplissime : s’identifier (pour les poursuites éventuelles), introduire le titre et le texte de la pétition et fixer une date de clôture pour la signature.

Dans un délai de 10 jours (sauf maladie du préposé), le déposant est informé de la validation ou non de sa pétition. En cas de feu vert, Il peut alors en assurer la promotion pour encourager sa signature, gérer le suivi de son dépôt, consulter la liste des signataires, supprimer des signatures (je n’en vois pas trop l’intérêt) ou encore clôturer anticipativement voire supprimer sa pétition.

Facétieux et goguenard à souhait, le législateur ajoute : « Le contenu d’une pétition peut servir aux parlementaires pour établir ou améliorer une législation, ou pour renforcer leur contrôle de l’action du Gouvernement wallon.



espéré : 2 (la mienne et celle de ma compagne).



Bonsoir,

J’aime beaucoup, j’apprécie ce mouvement imprimé autour de votre Marche, cela vit, c’est très bien, j’adore. Avec mes salutations, Benoit Mehaignoul, Photographe - CE et secrétaire adjoint de l’Armfesm.

Ben l’Pierre, T’étais en forme au moment de l’écriture ! Betch, JYM

Exemple de pétition :

Déposée par Pierre LOMBART

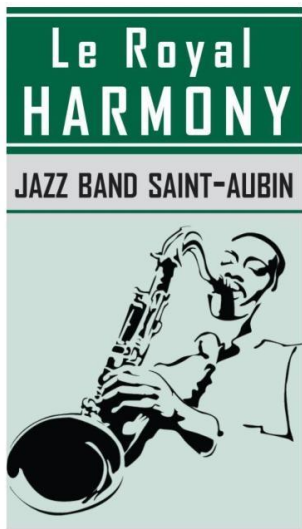
Titre de mon pétionnement :
« *Pour que les costumes et la bière soient moins chers. Pour que la poudre soit moins salissante et pour que nos Marches soient encore plus belles en se déroulant sous le soleil* ». Supplique à fendre l’âme. Clôture de la pétition : le 3^{ème} WE d’octobre. (La pétition est renouvelable d’année en année). Nombre de signature

Durant la brocante : visitez notre stand Peket (Alain) et

RICARD – terrain de pétanque (Pierre)

3 boules pointées

1 Ricard offert si vous portez un béret !



SAINT-AUBIN



CONCERT

Samedi 20 avril à 20h

Sous la direction musicale de **Christophe Cabus**



*René
Zaprzalka
en Guest
Star*

**Bar à bières spéciales
et régionales**



Salle « Les Amis Réunis »
Rue de la Gare, 151 – 5620 Saint-Aubin

Entrée : 8€ Prévente : 6€
Prévente auprès des musiciens

Infos : www.rhjbandsaint-aubin.be
rhjband@gmail.com



« C'est la Fête au Village »

BROCANTE



6^{ÈME} « BRIC-À-BRAC »

SAMEDI 11 mai 2019

Brocante de 08 à 16h00'

Déballage à partir de 07h00'

Brocante classique, bouses et collections, artisanat et vide grenier, broc & brol... collections et bourse « militaria », produits régionaux à boire ou à manger, jouets, vêtements, vélos, plantes, fripes, « du si en cas et du on ne sait jamais ... ».

Réservation indispensable via

☎ Laurence (0496 / 32.06.31) ou Martin (0494 / 33.71.47)

Ou encore via notre site internet.

<https://marchefurnaux.jimdo.com/inscriptions-bric-a-brac/>

Paiement anticipé sur le compte avant le 04.05.19 1,50 € le mètre 2,00 le jour même. 25,00 € pour les stands « alimentaires ». Pas de neufs.

BE16 1030 3591 0074

Toute la journée : Buvette du comité, Bar à pèket, animation musicale, petite restauration, pétanque et pastis ... !

**Malgré l'espace disponible, priorité
aux Fenalois et Fenaloises**

Inscrivez-vous. On vous attend !!!

